



République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 26 octobre 2023

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 12/10/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Nicolas LACHAZE par Catherine MAISONNEUVE, Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> Chantal GAY
	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie-Pierre BABUT

---

### Objet: Poste de rédacteur principal 2ème classe contractuel - DE\_2023\_018

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le secrétaire de mairie en poste actuellement a demandé sa mutation dans une autre collectivité.

Une offre d'emplois a donc été publiée sur le site *Emploi territorial* afin de rechercher des candidats à ce poste.

A ce jour aucun agent titulaire de la fonction publique territoriale n'a candidaté.

Il conviendrait donc de procéder au recrutement d'un agent contractuel.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de créer un poste de rédacteur territorial contractuel pour assurer la fonction de secrétaire de mairie à compter du 6 novembre 2023.
- DECIDE que l'indice de rémunération sera fixé à l'échelon 11 soit l'indice brut de 538 et indice majoré de 457 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré à Veyrières, le 26 octobre 2023,



Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF  
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/11/2023  
015-211502547-20231026-DE\_2023\_018-DE